



Fausse signature sur cession de véhicule et carte grise

Par **maisonverte**, le **12/04/2016** à **11:51**

Bonjour, Une imitation servile de signature sur une carte grise barrée suffit elle à porter plainte contre le nouvel acquéreur ? En effet, l'imitation n'a pas été totalement reconnue sur la déclaration de cession du véhicule. Merci d'avance de votre réponse.